

Document d'orientation de gestion du site classé de la vallée de la Seine Boucle de Roumare

Orientations de gestion
Zooms sur des secteurs à enjeux



Document d'orientation de gestion du site classé de la vallée de la Seine Boucle de Roumare

DREAL NORMANDIE :
Bureau Paysages et Sites
Service énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable
Cité Administrative
2, rue Saint-Sever
76 032 ROUEN cedex

Suivi de l'étude :
M. Moinier,
Chef de l'Unité Sites de Rouen - Inspecteur des sites

ATELIER TICH0 :
6 rue de l'îlette
77 400 CHELLES

Paysagistes :
Laure-Agnès Bourdial et Joël Chatain
Architecte : Jean-Pierre Thoretton

SOMMAIRE

SECTEUR EN RIVE DROITE :	
MARAIS ENTRE SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE ET SAHURS	5
Enjeu 1 : Restauration et protection d'une partie de marais fragilisée	6
Enjeu 2 : Pérennité des arbres têtards et des haies	13
Enjeu 3 : Mise en valeur du site des Prés des Petits Saules	14
SECTEUR EN RIVE GAUCHE :	
FRONT DE SEINE À LA BOUILLE ET À CAUMONT	18
Enjeu 1 : Requalification de la promenade du front de Seine	19
Enjeu 2 : Mise en valeur des vues et promenades picturales et littéraires	26
Enjeu 3 : Conservation des prairies de versant	32
Enjeu 4 : Création d'une halte paysagère sur la route de Seine entre La Bouille et Caumont	34

PRÉSENTATION DES SECTEURS A ENJEUX :

Les deux secteurs choisis pour ces zooms se trouvent au sud de la boucle sur les deux rives, et présentent des enjeux particuliers liés au maintien et à la mise en valeur de la qualité des paysages fluviaux agricoles et bâtis.

SECTEUR EN RIVE DROITE :

MARAIS ENTRE SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE ET SAHURS

Ce secteur correspond à peu près à la moitié sud du marais bocager, partie la plus fragilisée, comprise en la ligne des villages et la Seine.

Les enjeux de ce secteur sont :

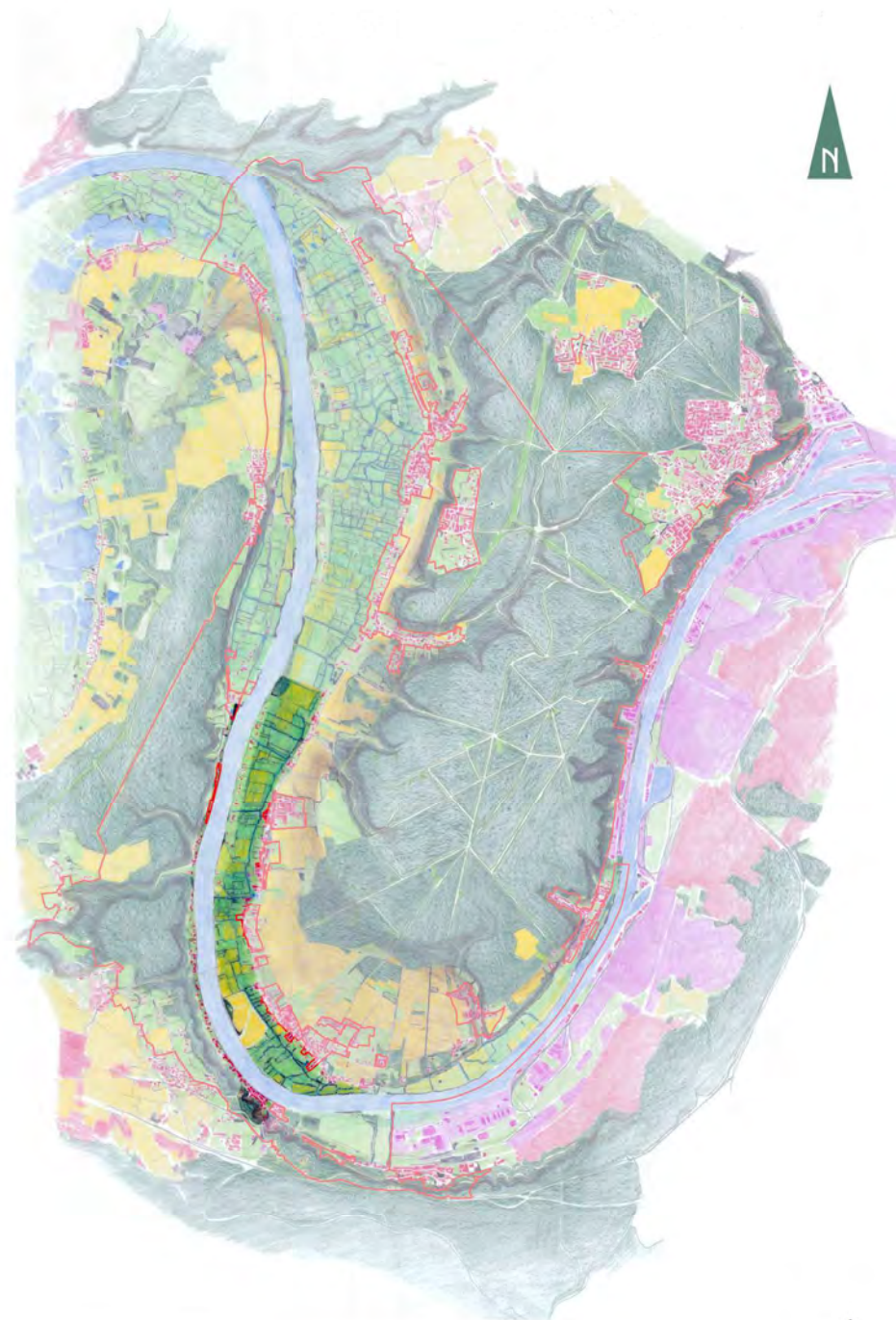
- la restauration et la préservation du marais ;
- la pérennité des arbres têtards et des haies ;
- la mise en valeur du site des Prés des Petits Saules à Sahurs.

SECTEURS EN RIVE GAUCHE :

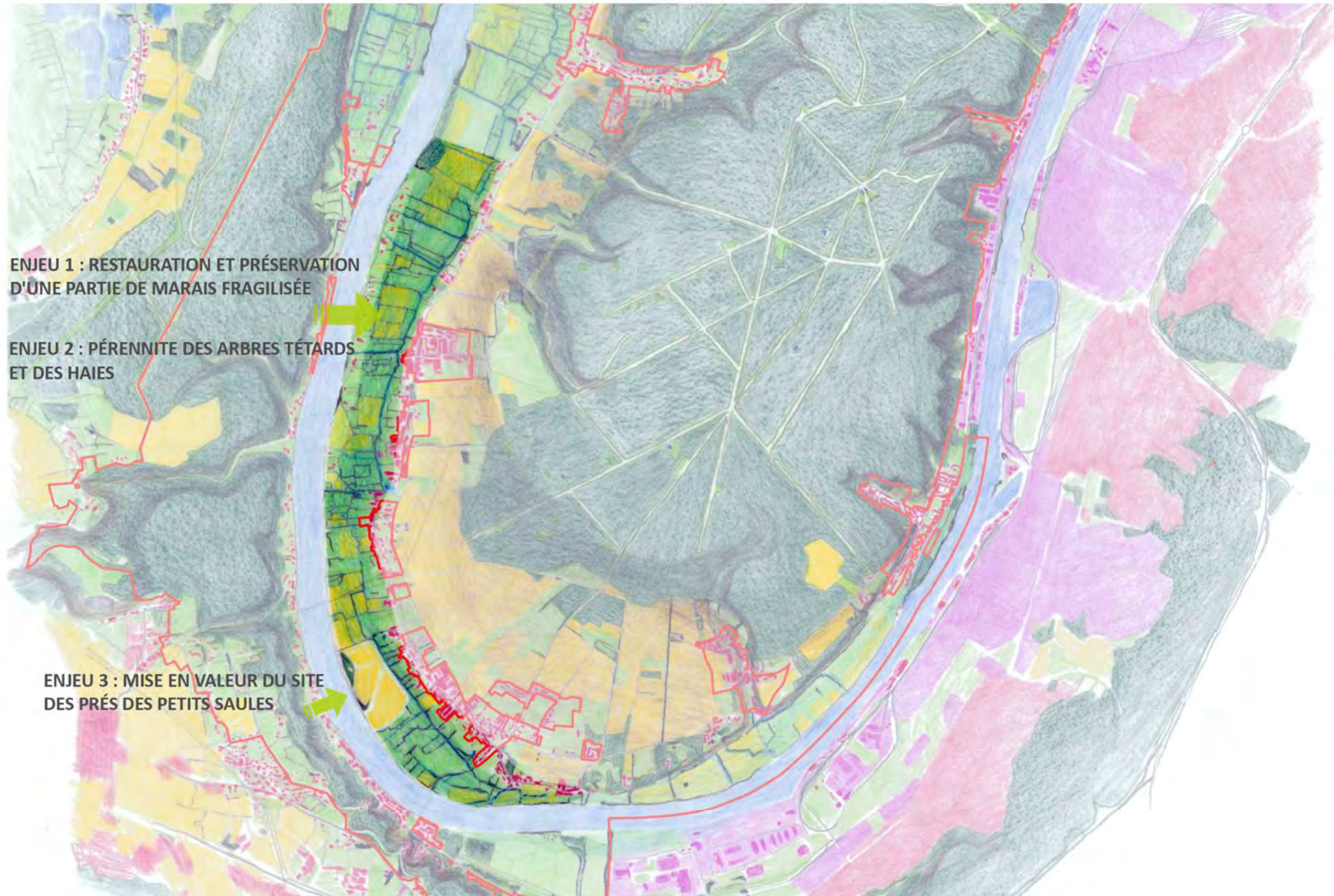
FRONT DE SEINE À LA BOUILLE ET À CAUMONT

Porte d'entrée sur le site, lieu de franchissement de la Seine, La Bouille présente également le seul front de Seine bâti du site classé. Les enjeux de ce secteur sont donc majeurs, il s'agit de :

- requalifier la promenade du front de Seine ;
- mettre en valeur les vues et promenades picturales et littéraires ;
- conserver les prairies de versants ;
- créer une halte paysagère sur la route de Seine entre La Bouille et Caumont.



SECTEUR EN RIVE DROITE :
Marais entre St-Pierre-de-Manneville et Sahurs



ENJEU 1 : RESTAURATION ET PRÉSERVATION D'UNE PARTIE DE MARAIS FRAGILISÉE

RESTAURATION :

En premier lieu quelques secteurs de cette partie sud du marais ont un peu perdu de leur aspect bocager. Il serait intéressant pour la qualité du paysage de planter dans ces espaces un certain linéaire d'arbres menés ensuite en têtards pour densifier la trame et renouveler le patrimoine arboré du site.

Pour être viables et pérennes, ces opérations doivent répondre à un souhait des agriculteurs, propriétaires et riverains des terrains et ne doivent pas s'opposer aux activités en place. La mise en place d'aides financières et techniques spécifiques sont primordiales pour encourager ces plantations.



Sans retrouver la densité visible sur cette photo aérienne IGN de 1970, il est possible de planter un certain linéaire de haies d'arbres têtards dans cette zone très ouverte.



Localisation des secteurs concernés à Saint-Pierre-de-Manneville



Localisation des secteurs concernés à Sahurs

0 500m 1km

Exemple de densification possible du réseau bocager (en vert) à Sahurs ci-dessous à gauche, et à St-Pierre-de-Manneville ci-dessous à droite



➡ PLANTATION

Les saules et les frênes sont les essences traditionnelles des arbres têtards du marais.

D'autres essences sont adaptées au milieu comme le peuplier noir. Il est préférable de planter les sujets sous forme de jeunes plants forestiers ou de baliveaux en racine nue, ou encore de plançons en ce qui concerne les saules et les peupliers afin d'en faciliter la reprise.

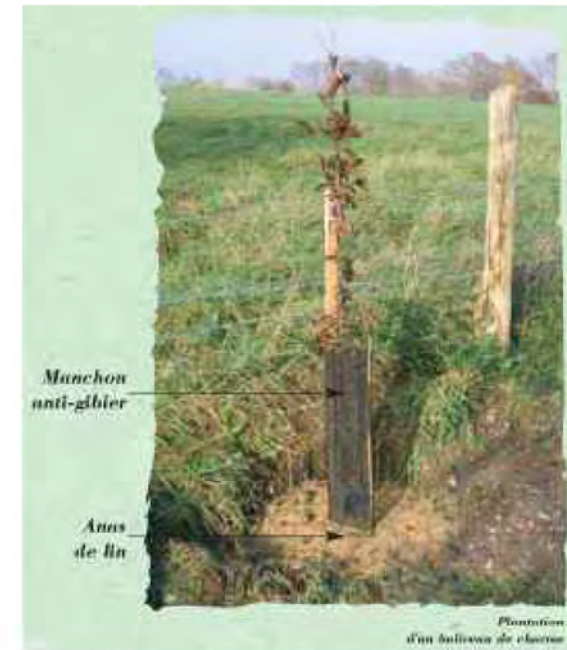
La période de plantation correspond à celle de l'arrêt de la végétation entre les mois de novembre et de mars.

Les plantations doivent être protégées des animaux par des filets anti-gibiers maintenus en place par des fiches.

Un contre-fichage simple du jeune plant ou du baliveau et un paillage au sol augmentent également les chances de reprise. L'herbe est l'ennemie du jeune têtard.

Les plançons peuvent être prélevés sur les saules et les peupliers en place dans les haies, sous forme de boutures de 1,5 à 3m de longueur à enfoncer de 50 à 80cm dans le sol. Dans ce cas là, il est inutile de mettre en place un contre-fichage du plant.

C'est un moyen économique et simple de renouveler les plantations.



Plantation d'un baliveau avec un manchon de protection anti-gibier maintenu par 2 tuteurs en bambou, un tuteurage simple du sujet et un paillage du pied en anas de lin.

Photo extraite du livret sur les arbres têtards, réalisé par le PNR des boucles de la Seine normande en septembre 2005.



Récolte de boutures d'osier, Musée de la Seine et Marne.

➡ AIDES A LA PLANTATION

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande met gratuitement à la disposition de ses habitants et élus un conseiller technique pour faire un diagnostic de l'état phytosanitaire des arbres têtards et pour de nouvelles plantations les conseiller sur l'essence et l'emplacement adaptés à leurs terrains.

D'autre part, le Parc assure la mise en œuvre, la coordination et le suivi des **mesures agro-environnementales**, tout particulièrement en zones Natura 2000, en collaboration avec de nombreux partenaires agricoles.

Dans le cadre de ces mesures des aides peuvent être apportées entre autre sur les éléments structurants de l'exploitation comme les haies et alignements d'arbres.

Le conseil départemental propose des subventions pour les travaux de plantation ou de restauration des haies bocagères à destination des collectivités et des particuliers propriétaires.

Ces aides sont attribuées sous certaines conditions, entre autre le respect d'un cahier de plantation, la protection des haies dans les documents d'urbanisme pour les collectivités, et pour les particuliers des revenus à ne pas dépasser ainsi que l'obligation de planter un linéaire minimal de 100m (voir annexe). Le prix plafond est de 6€/ml. Le montant de l'aide varie selon les cas de 15 à 60%.

Des organismes privés, la fondation Yves Rocher et l'Association française d'agro-foresterie ont mis en place un important levier financier en vu de telles plantations permettant de replanter de longs linéaires :

<http://afac-agroforesteries.fr/reseau-valeurs-hommes/reseau-replantation/>

Brochures sur les sites Natura 2000 du Parc Naturel régional des boucles de la Seine normande

| Le Pique-Prune, l'insecte à l'origine de l'extension du site des "Boucles de la Seine aval"

Le Pique-Prune (*Osmoderma eremita*) est un coléoptère d'intérêt communautaire prioritaire en Europe, il est inscrit à l'annexe II de la Directive Habitat et est protégé au niveau national.

Sa larve, un gros ver blanc pouvant mesurer jusqu'à 12 mm de diamètre, vit dans le trépan des grandes cavités d'arbres creux souvent taillés en têtards. Elle consomme le bois mort des cavités et se transforme en adulte au bout de 2 à 4 ans. L'adulte apparaît à partir de mi-mai et est beaucoup plus éphémère, son espérance de vie n'excède pas 3 mois. Il mesure de 20 à 35 mm, c'est la plus grande Cétoine de France.

L'insecte se déplace peu, seuls 15 % des adultes se dispersent dans un rayon compris entre 30 et 190 m. Le Pique-Prune est donc fortement menacé par l'isolement causé par la destruction de ses habitats : destruction des vieilles forêts, coupe des arbres têtards, disparition des haies...

En 2005, 2007 et 2008, des populations ont été découvertes sur le territoire du Parc au niveau des boucles de Roumare, d'Anneville-Ambourville, de Jumieges et de Brotomne. La boucle d'Anneville-Ambourville abrite la plus grande concentration de populations connue dans la région, elle constitue le dernier bastion de l'espèce en Haute-Normandie. La boucle a donc été ajoutée au site Natura 2000 des "Boucles de la Seine aval". Son intégration au réseau européen permet aux propriétaires concernés et volontaires de mettre en place des contrats avec des mesures favorables pour la sauvegarde du Pique-Prune comme par exemple la plantation, l'élagage et l'entretien d'arbres têtards ou la création de cavités artificielles.

Pique-Prune © GCE - V. Vignier



Alignement d'arbres têtards © F. Vilain

Cavité artificielle pour le Pique-Prune © S. Gaudet

| Vous souhaitez mieux connaître les espèces et les habitats des sites Natura 2000 ?

Les nouveaux atlas cartographiques sont prévus pour l'année 2013 et ils seront téléchargeables sur le site Internet du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande : www.pnr-seine-normande.com

Ce sont des sortes de catalogues référant toutes les espèces et tous les habitats d'intérêt communautaire présents sur les sites Natura 2000 du Parc. Les atlas vous permettront de mieux connaître la biologie, l'écologie, la localisation... des espèces et des habitats naturels des sites Natura 2000.

Grille de protection © C. Degrave



| Boucles de la Seine aval

Le site, qui s'étend sur la vallée de la Seine de Rouen à Tancarville, est constitué de milieux variés (landes, tourbières, marais, pelouses, prairies, boisements, etc.), lesquels abritent 20 habitats et 14 espèces d'intérêt communautaire.

En 2009, le site a été étendu sur la ville du Trait et sur 4 communes de la boucle d'Anneville : Yville-sur-Seine, Anneville-Ambourville, Berville-sur-Seine et Bardouville. Cette extension couvre 700 ha, la surface du site est ainsi passée de 4 800 ha à environ 5 500 ha.

Sur la boucle d'Anneville, l'extension a été décidée par l'Etat suite à la découverte du Pique-Prune, insecte menacé dans toute l'Europe (cf "Le Coin des naturalistes"), et de l'habitat naturel "Pelouse silicicole", rare dans l'Union européenne.

Pour la ville du Trait, le procédé a été différent. L'intégration du marais du Trait au projet d'extension du site vient d'une démarche volontaire de la commune qui a souhaité classer certaines parcelles, dont la qualité de l'habitat le justifiait, en Natura 2000.

| BILAN

Depuis 2003, 11 contrats Natura 2000 ont été passés sur ce site avec des associations [Conservatoire d'Espaces Natu-

rels de Haute-Normandie...], des collectivités (Communes, Office National des Forêts...) et des particuliers. Ce qui correspond à une surface de 202,74 ha.

Le tableau ci-dessous dresse un bilan des principales mesures contractualisées au cours de ces 9 années.

Sur les terres agricoles du site, 178 MAEt sont en cours, soit 1078 ha engagés par exemple pour un pâturage extensif sans fertilisation.

| AUTRES ACTIONS

À la contractualisation s'ajoutent d'autres actions qui répondent aux attentes du Docob (Document d'objectifs) comme la réalisation de plans de gestion hydraulique qui offrent, aux acteurs du territoire, des éléments d'aide à la gestion et à la décision pour les travaux hydrauliques (entretien des fossés, des clapets...).

Mesures contractualisées	Bilan 2003/2011	
Equipements pastoraux pour l'amélioration de la gestion par pâturage extensif*	Clôtures	5 100 ml
	Râteliers	2
	Abreuvoir	1
	Parc de contention	1
Gestion pastorale	182,32 ha	
Gestion par fauche tardive	0,4 ha	
Débroussaillage	15,9 ha	
Plantation/entretien de haies	420 ml	
Plantation/entretien d'arbres têtards*	2 200 ml (= 400 arbres)	
Entretien de vergers hautes tiges	~ 60 arbres	
Grilles de protection des cavités à chauves-souris	4	
Création/restauration de mares	5	

||→ TAILLE DE FORMATION

La formation de l'arbre têtard consiste à étêter le sujet à hauteur d'homme quand celui-ci atteint un certain diamètre (de 5cm à 10cm). L'élagage complet des branches latérales accompagne l'étêtage pour éviter une forme de buisson. Cette opération s'effectue en hiver pendant l'arrêt de la végétation.

L'élagage peut être nécessaire tous les ans dans un premier temps, tandis que l'étêtage s'effectuera lui tous les 3 à 4 ans jusqu'à la formation de la tête.

||→ TAILLE D'ENTRETIEN

Il sera ensuite nécessaire de tailler régulièrement toutes les branches se développant sur la tête, afin d'éviter que celles-ci ne deviennent trop importantes. Pour un saule cela représente une taille tous les 5 ans en moyenne. Les tiges ne doivent pas dépasser 15cm de diamètre. La taille doit être réalisée au dessus du bourrelet cicatriciel afin d'éviter l'apparition de parasites et de maladies. Comme pour la taille de formation, celle-ci doit être réalisée pendant l'arrêt de la végétation (novembre à mars).

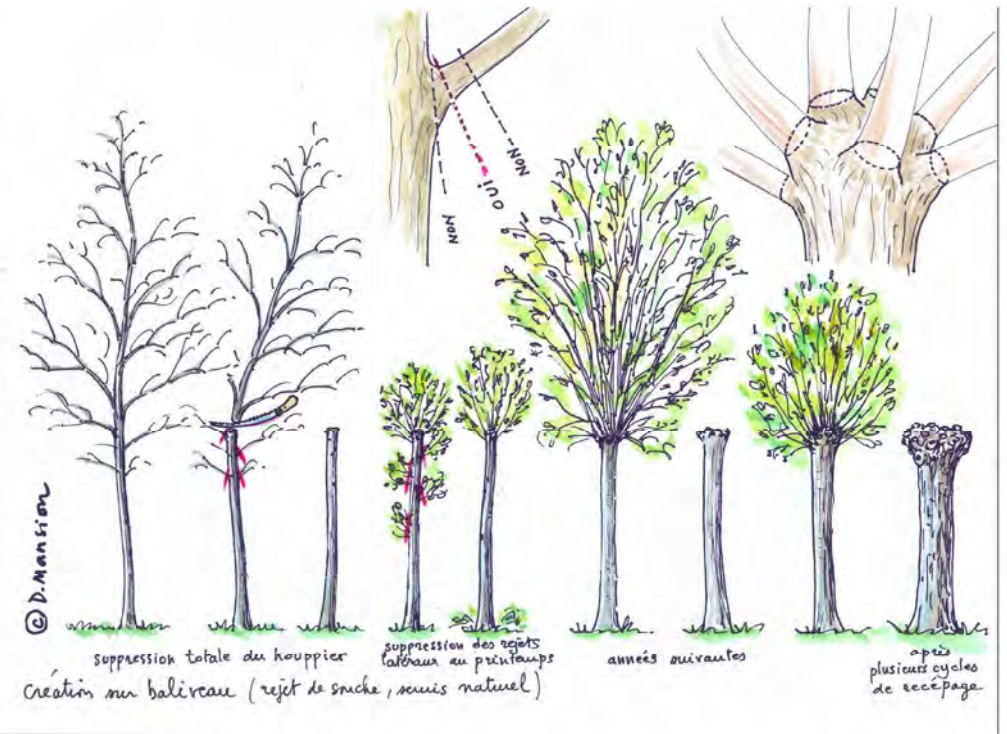
||→ TAILLE DE RESTAURATION

Il est possible de restaurer un arbre têtard qui n'a pas été entretenu sous réserve que ses branches ne soient pas trop grosses.

Cela peut même être nécessaire si les branches sont déséquilibrées et menacent de céder sous leur propre poids.

En revanche sur les branches équilibrées et d'un diamètre élevé, le risque que les tailles cicatrisent mal est trop important.

La décision doit être prise au cas par cas, et peut différer selon les essences. En effet les saules et les peupliers ont un bois tendre qui casse plus facilement que les frênes et nécessitent une taille afin d'éviter le risque d'éclatement.



Création d'une trogne à partir d'un baliveau, croquis de Dominique Mansion, Maison botanique de Boursay, Centre européen des Trognés

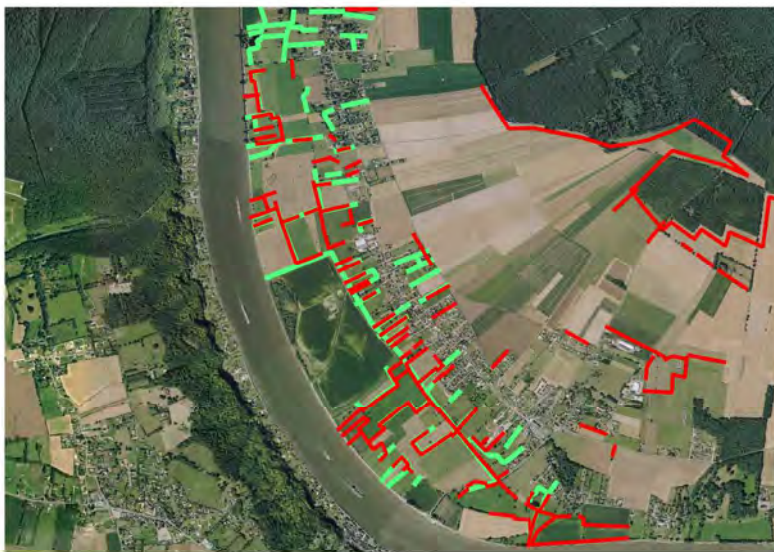
PRÉSERVATION :

DOCUMENTS D'URBANISME

Plusieurs haies de ce secteur ne sont pas protégées dans les documents d'urbanisme, en particulier à Saint-Pierre-de-Manneville où certaines sont inscrites comme des alignements d'arbres remarquables, mais où beaucoup n'apparaissent pas du tout comme des éléments du paysage à protéger. D'autre part le secteur de marais se trouve en zone N au PLU, où les clôtures de haies vives ne doivent pas dépasser 1m20 de hauteur, ce qui ne permet pas de planter des arbres têtards par exemple.

A Sahurs les haies sont presque toutes inscrites, hormis quelques portions qui subsistent hors protection.

Dans le cadre d'une prochaine révision du PLU de Saint-Pierre-de-Manneville, ou de celle du POS de Sahurs qui est en cours, il est essentiel de relever et reporter strictement toutes les haies existantes afin de préserver le réseau bocager, même s'il s'agit de jeunes sujets récemment plantés. Il est également important que dans le règlement de ces zones les haies et alignements d'arbres soient permises, protégées et valorisées.



Sur ces photos aériennes de Sahurs ci-contre à gauche, et de Saint-Pierre-de-Manneville ci-dessus, apparaissent en rouges les haies inscrites dans les documents d'urbanisme et en vert les haies non protégées.

ENJEU 2 : PÉRENNITE DES ARBRES TÉTARDS ET DES HAIES

FILIÈRE BOIS

La meilleure façon de pérenniser les arbres têtards est de leur assurer un entretien régulier et pour cela de trouver un usage commercial aux produits de leur taille.

Le développement d'une filière bois locale reste la condition indispensable pour pérenniser cette forme végétale en constituant une activité économique dans la production de bûches ou de bois déchiqueté.

L'association Défis ruraux assure la promotion de cette filière bois locale dans le cadre du plan Bois-énergie de la Région et de l'Adème.

Il existe un marché informel de la bûche issue des arbres têtards, mais un manque de séchoir à bûche le limite pour l'instant.

L'implication des communes et des collectivités dans le développement de chaudières bois permettrait l'expansion de l'économie du bois déchiqueté local.

L'association travaille actuellement sur l'intégration des bois bocagers dans les plans d'approvisionnement des chaufferies de la métropole rouennaise.

Anoribois (Interprofession de la filière forêt-bois de Haute Normandie) aide les professionnels de la filière bûche. Une marque « Normandie Bois Bûche » a été créée en 2011, qui permet aux usagers de se fournir avec du bois dont on connaît la provenance et la qualité.



Déchetuseuse à grappin de la CUMA de l'Orne, image extraite du site internet de l'agence locale de l'énergie et du climat de l'Eure.



ENJEU 3 : MISE EN VALEUR DU SITE DES PRÉS DES PETITS SAULES

RAPPEL DES ENJEUX

L'ancienne chambre de dépôt de Sahurs constitue un espace se distinguant nettement de son environnement immédiat : espace très ouvert car sans haie, surélevé donc très perceptible depuis la rive opposée, et en culture (suivi expérimental et non production agricole) donc d'une teinte et d'une texture différentes des prairies avoisinantes.



RENFORCEMENT DE LA TRAME BOCAGÈRE

L'aspect artificiel des talus de l'ancienne chambre de dépôt peut être en partie contrecarré par des plantations de bandes boisées en premier plan sur tout son pourtour, en utilisant les essences déjà présentes sur ce secteur : saules, frênes....Des plantations d'alignement ont déjà été réalisées, elles devraient être renforcées. Sur la partie supérieure, la présence de quelques haies d'arbustes permettrait également d'atténuer la perception visuelle de cet espace, en n'offrant que des vues fragmentées. Ces plantations devraient s'inscrire dans la trame générale orthogonale du marais bocager.

Une autre manière possible d'atténuer la perception du site consiste à créer de toutes pièces un micro-paysage spécifique alternant boisements et clairières et permettant également de fractionner les vues.

Ancien trou de Sahurs



Ancienne chambre de dépôt

RESTAURATION DE L'ANCIEN TROU DE SAHURS

En marge de l'ancienne chambre de dépôt se trouve un petit secteur « historique », témoin de l'ancienne berge de Seine qui présentait un « trou » à cet endroit. Il en reste des traces d'alignements de très vieux saules blancs têtards non entretenus, et une zone humide avec une mare.

Cet espace constitue une réserve écologique qu'il est primordial de préserver et de mettre en valeur. L'interface avec les talus de l'ancienne chambre de dépôt est délicate et il conviendrait d'en améliorer la qualité par un nettoyage et des plantations adaptées au milieu.

Un cheminement sur pilotis, accompagné de bornes pédagogiques permettrait de mettre en évidence les éléments clés du site : références historiques et particularités écologiques.

VERSION 1

Compléments de plantations pour constituer
une bande boisée périphérique et plantation
de haies bocagères sur le relief :

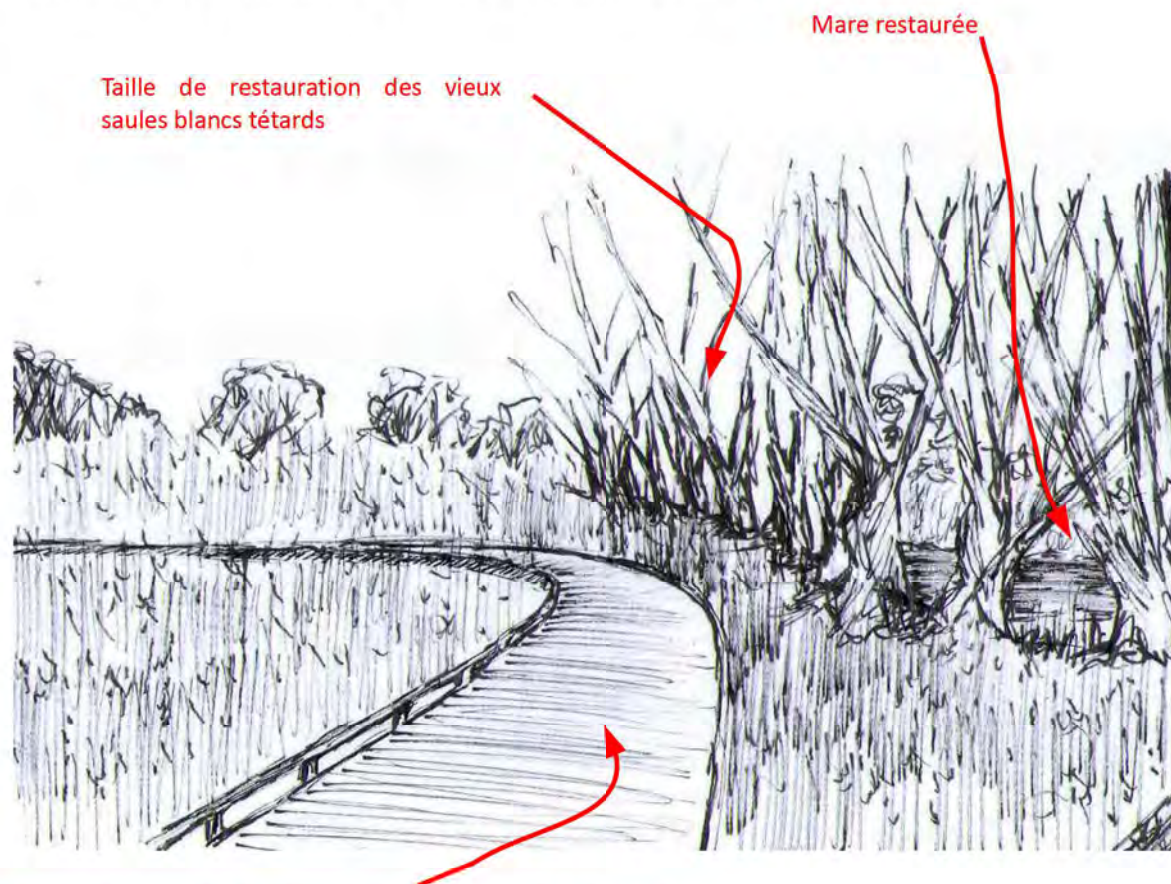


VERSION 2

Création d'un micro-paysage avec boisements et clairières, permettant de fractionner les vues sur le site et d'absorber l'effet visuel du relief :



RESTAURATION DE L'ANCIEN TROU DE SAHURS : CROQUIS DE PRINCIPE ET IMAGES DE REFERENCES

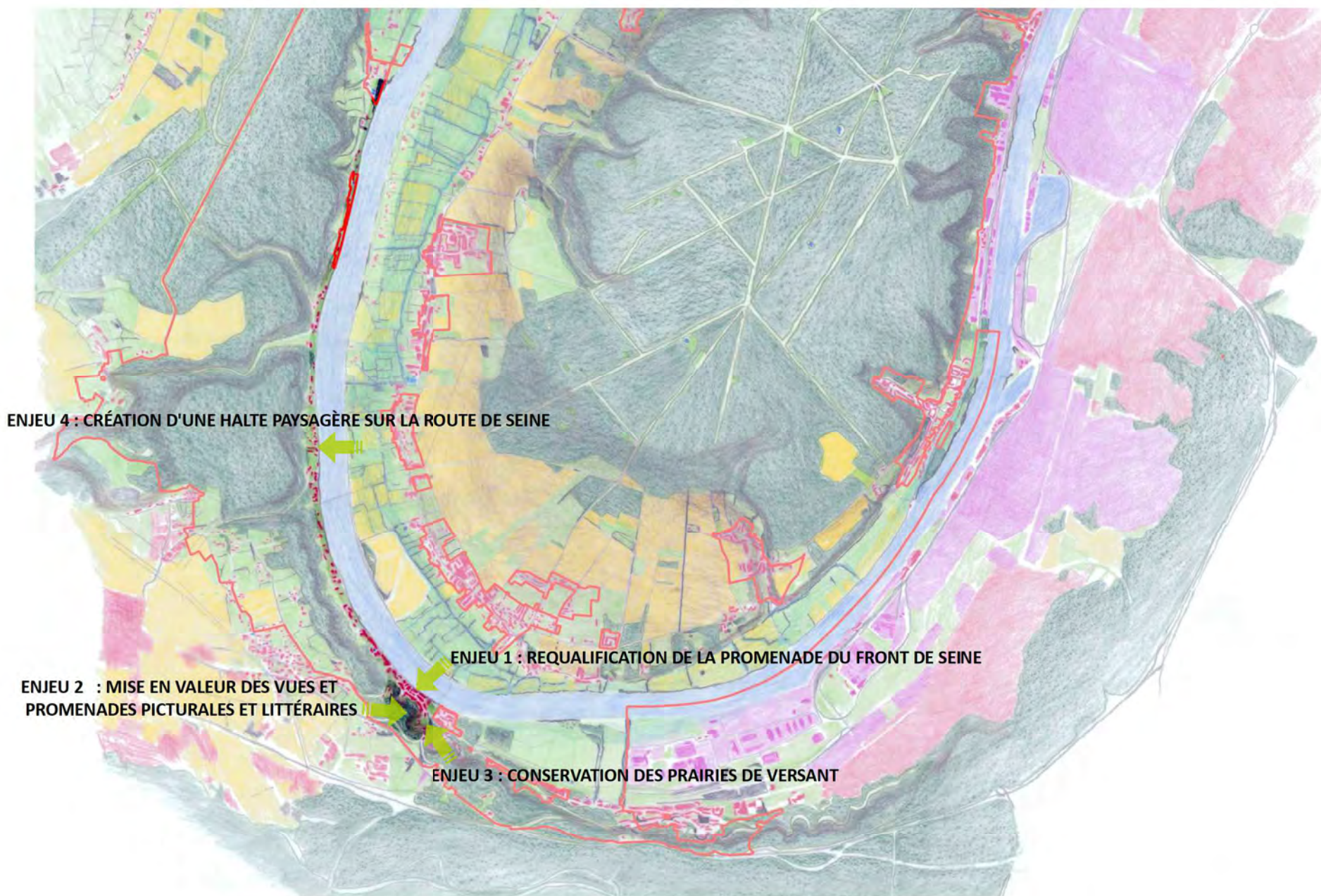


Sentier pédagogique en platelage bois parcourant la roselière

La mise en place de panneaux de présentation des milieux, de la faune et de la flore peut venir baliser le sentier ponctuellement en insistant sur certaines caractéristiques, tandis qu'un panneau général viendra mettre en avant le site dans sa globalité et en rappeler l'histoire, tout en permettant de se repérer. Ci-contre les images de références proviennent des sites du marais des prés d'Amont à Brain-sur-Authion et du marais de Baffou à Brézé tous deux dans le Maine-et-Loire.



SECTEUR EN RIVE GAUCHE : Front de Seine à La Bouille et Caumont



ENJEU 1 : REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DU FRONT DE SEINE

Le centre du bourg de la Bouille est un lieu touristique fréquenté, cette attraction est liée à son passé impressionniste avec une tradition de villégiature remontant au XIX^e siècle, mais également à la présence de la maison natale d'Hector Malot.

Il en résulte un « front de Seine » bâti exceptionnel, avec des styles architecturaux différents et une gamme de couleurs spécifique à ce lieu.

Le lien avec Rouen par la Seine se perpétue, et la Bouille constitue une étape privilégiée des croisières fluviales.

L'aménagement de la promenade du front de Seine n'est pas aujourd'hui en harmonie avec l'esprit du lieu et ne répond pas non plus à la qualité attendue pour ce site patrimonial. L'espace réservé aux promeneurs est constitué d'un simple trottoir revêtu d'enrobé rouge, et les massifs de végétaux ornementaux d'une gamme plutôt banale sont délimités par des bordures en béton.

Deux principes essentiels pourraient être développés pour améliorer les qualités d'espace et d'esthétique de la promenade :

- penser la promenade comme une place linéaire et non plus comme une rue, avec un encorbellement ponctuel côté fleuve permettant d'agrandir l'espace dévolu aux piétons et à l'observation du fleuve,
- privilégier des matériaux et des végétaux mettant le plus en valeur le front bâti et ses spécificités architecturales et colorées, ainsi que les quelques roches constituant leur « fond de scène ».



Le front de Seine de la Bouille dont les teintes claires des façades font écho aux Roches en arrière-plan, prise de vue de Francis Cormon.



Quelques façades remarquables du front de Seine de la Bouille

ETAT ACTUEL :

les voies et stationnements sont en enrobé noir et les trottoirs en enrobé rouge, un parapet blanc en béton double le muret du perret.



Partie piétonne de la promenade reliant le centre ancien et le bac



L'église et le square



Quai Hector Malot



Place du Bateau

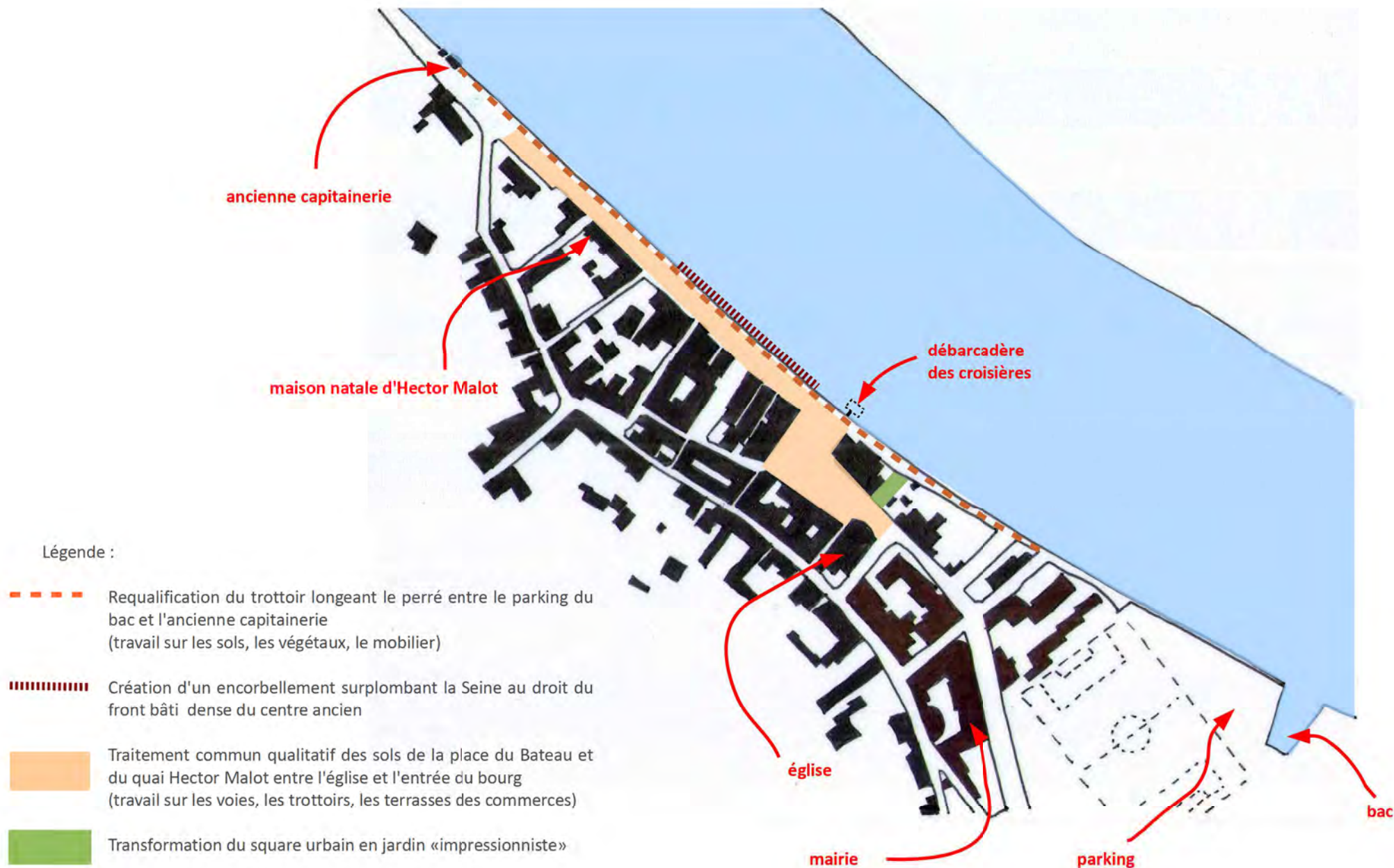


Ancienne capitainerie



Débarcadère des croisières fluviales

PLAN DE PRINCIPE DE REQUALIFICATION DU FRONT DE SEINE



PRINCIPES DE REQUALIFICATION DU FRONT DE SEINE



Ci-contre état actuel
Ci-dessous
photomontage



Le choix du mobilier (bancs, rambardes..) est primordial pour mettre en valeur la promenade

Un platelage en encorbellement agrandit le trottoir

Un même traitement qualitatif de teinte claire pour la chaussée, le trottoir et les terrasses contribue à la perception de l'ensemble comme un espace public et non plus comme une simple rue

Le choix des végétaux participe à la qualité esthétique et visuelle de l'espace

TRAITEMENT QUALITATIF COMMUN DE LA PLACE DU BATEAU ET DE LA VOIE DU QUAI HECTOR MALOT

Pour mettre en valeur le centre ancien de la Bouille, il serait nécessaire d'envisager un aménagement global de la place du bateau et du quai Hector Malot avec un traitement commun qualitatif des sols sur ce secteur. Ainsi place, voie et quai seraient associés et considérés comme un espace urbain mettant en valeur l'architecture ancienne du centre et non plus comme une simple voie de circulation.

La mise à niveau de la voie et des trottoirs, ainsi que le choix d'un matériau unique ou d'une même gamme de couleurs est une façon efficace de rassembler ces espaces. Il serait nécessaire de repenser les places de stationnement qui occupent aujourd'hui une bonne partie du quai, et d'intégrer au projet les terrasses des commerçants.

REQUALIFICATION DU QUAI ENTRE LE PARKING DU BAC ET L'ANCIENNE CAPITAINERIE.

Le revêtement de sol pourrait avantageusement être repris pour la partie piétonne du quai, en concordance avec le traitement de la voie et du trottoir côté bâti. Une teinte claire et un matériau moins banalisé que l'enrobé seraient plus adaptés au contexte, comme des dalles calcaires, ou encore du béton blanc ou désactivé. Si on opte pour la mise en avant du registre fluvial, alors le choix d'un platelage bois s'impose.

Une gamme de mobilier spécifique (bancs, poubelles, rambardes, luminaires) pourrait être mise en place avec une esthétique « villégiature » contemporaine : des chaises longues, des salons.

Les massifs d'arbustes taillés pourraient être remplacés par des massifs de végétaux plus bas, vivaces, graminées, amenant un esprit « balnéaire », avec un effet de jardin linéaire.

Images de
référence de
réaménagement de
quais



Tournai,
Quai des Salines
(Agence ANMA)
Allée piétonne en
pierre bleue,
mobilier et
platelage bois sous
forme d'alcôves.



Cognac,
Projet de
réaménagement des
quais
(Impact Urbanisme)
La voie a été réduite
pour agrandir le
trottoir, les
stationnements sont
limités.
Un muret protège du
vide tout en dégagant
la vue sur la rivière.



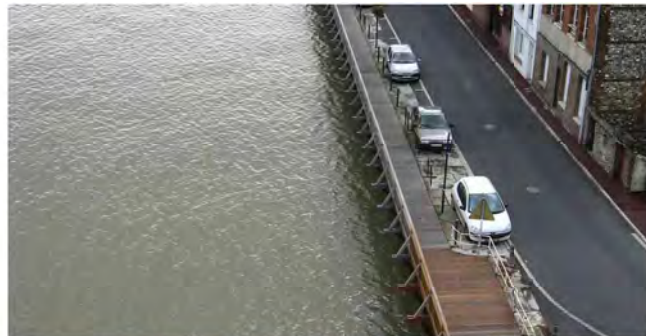
Caudebec-en-Caux
Quai de Seine
(Samuel Craquelin)
Allée piétonne en
pierre naturelle de
teinte claire. Beaux
garde-corps.



Vichy
Esplanade du lac
d'Allier
(Axe Saône)
Allée piétonne en
béton blanc et
platelage bois.

➡ CREATION D'UN ENCORBELLEMENT.

La création d'un encorbellement en bois élargissant le quai au droit des bâtiments du centre ancien entraînerait un dégagement, une sorte de placette linéaire surplombant la Seine, permettant au promeneurs de s'installer pour profiter de la vue sur le fleuve, sur les roches de Caumont, et sur les façades anciennes du front bâti. Quelques bancs sont indispensables pour inviter à la pause.



Quillebeuf-sur-Seine
Trottoir bois de 400m en encorbellement suspendu aux quais de Seine, réalisé par Valbois, architecte atelier NIS

Images de
référence
d'encorbellements



Caudebec-en-Caux
Quai de Seine
(Samuel Craquelin)
Placette en partie
en encorbellement
avec une rambarde
au design
recherché.



St-Ouen-l'Aumône
Quai de l'écluse
(Yuli Atanassov)
Trottoir prolongé
par un platelage
bois en
encorbellement.



Nogent-sur-Marne
Ile de Beauté
(J. Coulon L.
Leblanc)
Terrasse en
encorbellement,
la rambarde est
constituée d'un
parapet bois très
large pouvant
servir d'assise.

➡ TRANSFORMATION DU SQUARE HECTOR MALOT EN UN « JARDIN IMPRESSIONNISTE »

Le square est un passage permettant de relier l'église au quai et joue un rôle particulièrement important dans l'articulation des espaces piétons du centre bourg ; il gagnerait à être modifié de façon à laisser la part belle aux plantations d'arbustes à fleurs et de vivaces dans un esprit « impressionniste » avec un travail sur les couleurs des floraisons et des feuillages.

Le sol en enrobé rouge est peu adapté à l'idée d'un jardin, tout comme les bordures béton des massifs qui banalisent et donnent un aspect très fonctionnel au square. L'idée serait de reprendre la couleur du matériau choisi pour le quai piéton afin de l'associer visuellement à ce dernier et de privilégier un mobilier de détente moins urbain.



Claude Monet, dans son jardin de Giverny, devant des parterres de capucines et d'anémones du japon



Ces massifs de vivaces et de rosiers ci-dessus jouent soit l'harmonie soit le contraste des couleurs, à l'image d'une recherche picturale. (parc des Batignolles, Paris)

Le choix d'un mobilier comme des chaises longues ou des salons avec fauteuils et tables donnerait au square un esprit jardin. (jardin Gainsbourg, Paris)



Vue actuelle du jardin de Giverny, avec ses bordures de vivaces et la pergola de l'allée couverte de plantes grimpantes (source : fondation-monet.com)

ENJEU 2 : MISE EN VALEUR DES VUES ET PROMENADES PICTURALES ET LITTÉRAIRES

La Bouille a été source de multiples créations artistiques picturales et littéraires et continue d'inspirer les créateurs dans ces différents domaines.

Outre ses qualités intrinsèques sur le plan paysager et architectural, le village et son site sont, dans la mémoire collective, des lieux « habités » et nombre de ses visiteurs actuels viennent chercher les traces de leurs illustres prédécesseurs.

Si venir à La Bouille est en quelque sorte un voyage au sens géographique du terme, avec la recherche d'un dépaysement trouvé dans son caractère balnéaire, c'est aussi un voyage dans le temps, un retour au XIX^e siècle celui d'Albert Lebourg et d'Hector Malot, figures emblématiques des lieux.

D'autres peintres non moins célèbres ont été inspirés par cette halte sur le fleuve, comme Gauguin, Sisley, Turner, tandis que des écrivains y compris contemporains ont soit célébré, comme Philippe Delerm, soit décrié, comme Octave Mirbeau, cette étape obligatoire.

Plusieurs options de mise en valeur du patrimoine artistique se présentent, la gageure étant de rester dans l'évocation d'un patrimoine immatériel sans tomber dans une mise en scène trop lourde.

La seconde difficulté réside dans le fait que le centre d'intérêt des artistes, et en particulier des peintres, est focalisé sur les berges de Seine. Il est difficile de mettre un parcours en exergue puisqu'il s'agit surtout de deux ou trois points de vues privilégiés dans les tableaux.

De la même façon, les écrivains ont surtout célébré une ambiance et une impression générale plutôt que décrit une promenade particulière.

Nous proposons donc de rester dans une évocation par petites touches de ces artistes avec un travail de collecte et mise à disposition des données, ainsi que par la préservation de points de vues.



Les Falaises de la Bouille, Paul Gauguin, 1884.



La Seine à la Bouille, Albert Lebourg.

MISE EN VALEUR LITTÉRAIRE DU SITE

Quatre pistes nous semblent possibles pour porter à la connaissance des habitants et visiteurs de La Bouille son patrimoine littéraire, dont deux peuvent se traduire par des aménagements.

➡ MISE EN RÉSEAU DU SITE

Ce territoire est riche de sites littéraires avec à proximité le pavillon Flaubert à Croisset, la maison natale de Corneille à Petit-Couronne, le musée Victor Hugo à Villequier, et les musées Flaubert et Corneille à Rouen. Des visites guidées sont même proposées sur des thèmes littéraires comme autour de Mme Bovary à Rouen.

Avec la maison natale d'Hector Malot, et le parcours mis en place par la commune et l'association des amis d'Hector Malot, qui relie différents bâtiments liés à cet auteur, la Bouille pourrait trouver sa place dans ce réseau en se rapprochant de la fédération des maisons d'écrivains et lieux de mémoire littéraire, pour bénéficier de cette mise en valeur collective.

➡ CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNÉES

Certains départements ou régions collectent et mettent en ligne des informations sur les écrivains et publient des extraits de leurs écrits concernant la région. Un site a été mis en place pour expérimenter une démarche de collecte participative de textes concernant les paysages de France. Un tel site pourrait être créé pour La Bouille et alimenter un système d'e-guide par exemple.

➡ DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS LITTÉRAIRES

Le meilleur moyen de faire vivre la littérature à La Bouille est de développer des projets et des animations littéraires, comme des résidences d'auteurs, des pièces de théâtre, et en particulier celle de Jean-Baptiste Jobé, *le Bateau de La Bouille*, datant de 1690 !

La mise en place de boîtes à livres dans les espaces publics serait aussi un moyen de promouvoir la littérature en mettant à la disposition des promeneurs entre autre les ouvrages des écrivains qui sont passés à La Bouille. Le fonctionnement de ces boîtes est simple, chacun peut y prendre ou déposer des livres.



Logo du site internet expérimental La France vue par les écrivains.



Extrait du dépliant communal de la promenade littéraire autour d'Hector Malot.



Quelques exemples de boîtes à livres installées dans des espaces publics et gérées soit par les communes soit par des associations. Ces installations peuvent être de tailles modestes et réalisées avec des matériaux discrets, afin de s'adapter au contexte patrimonial.

➡ CRÉATION D'UNE PROMENADE LITTÉRAIRE

Il est possible également dans le cadre d'un projet d'aménagement communal comme celui d'une promenade du front de Seine, ou d'une balade Hector Malot de développer un thème littéraire au moyen d'un mobilier spécifiquement créé pour le lieu comme les exemples ci-contre de chaises poétiques, bancs littéraires du Havre, bancs historiques du belvédère de Montréal...

L'intérêt d'intégrer les citations littéraires au mobilier est de ne pas surcharger les berges de Seine ou les rues de la Bouille de panneaux pédagogiques, et de conserver des espaces les plus ouverts possible, compte tenu de l'importance des vues sur la Seine, le Ciel et les Roches, mais aussi les façades des bâtiments, motifs majeurs des peintres et source d'inspiration des écrivains.



Bancs du belvédère du Chemin-qui-marche à Montréal, avec inscription dans le bois des moments importants de l'histoire de la ville.



Banc créé pour la promenade littéraire du Havre, déclinée en 20 stations, avec des extraits de textes, la présentation des auteurs et un lien vers le site internet dédié...promenade réalisée à l'initiative d'une enseignante de l'université du Havre.



Chaises-poèmes du sculpteur québécois Michel Goulet, constituant une balade littéraire dans le jardin du palais Royal à Paris.

MISE EN VALEUR PICTURALE DU SITE

Beaucoup d'actions sont déjà entreprises pour mettre en valeur le patrimoine pictural et en particulier la participation au festival Normandie Impressionniste. Il reste cependant un point sur lequel il est possible d'intervenir, celui des vues afin de retrouver quelques cadrages qui ont inspiré les peintres.

➡ MAINTENIR ET VALORISER DES POINTS DE VUES PANORAMIQUES SUR LE PAYSAGE

Deux types de vues et de cadrages ont plus particulièrement intéressé les peintres à La Bouille ; le premier se situe en bord de Seine avec une orientation soit vers les roches de Caumont en aval, soit vers Moulineaux en amont. Le sujet le plus fréquent en est le jeu de reflets et de lumières entre le ciel et le fleuve, les falaises, les bateaux desservant La Bouille. On peut encore aujourd'hui goûter ces vues en déambulant le long de la Seine.

Le second point de vue repris abondamment dans les cartes postales anciennes est une vue panoramique surplombant le village depuis la route du coteau, avec le clocher de l'église qui se détache et en arrière plan les roches de Caumont.

Ce second point de vue est le plus difficile à retrouver aujourd'hui, les coteaux se sont boisés et ouvertures vers le bourg sont limitées.

Il reste deux vues panoramiques de la boucle depuis des propriétés privées remarquables, le château de Rouvray et « le nid » - ancienne maison des acteurs Albert Lambert père et fils - et un point de vue depuis la route de la côte de la maison brûlée (RD132) lors d'une interruption dans les boisements, coupure qu'il faut absolument préserver.

Il semble délicat d'aménager un véritable belvédère à cet endroit du fait du trafic routier important de cette voie qui sert d'accès à l'autoroute. Mais la mise en valeur de ce secteur pourrait être effectuée par un dégagement de la végétation et un traitement spécifique du sol sans toutefois permettre d'arrêt ni de stationnement.



Représentation du XVIII^e siècle
(Source <http://bacsdeseine.over-blog.com>)



Albert Lebourg



Robert Antoine Pinchon
(source <http://asegliselabouille.over-blog.com>)



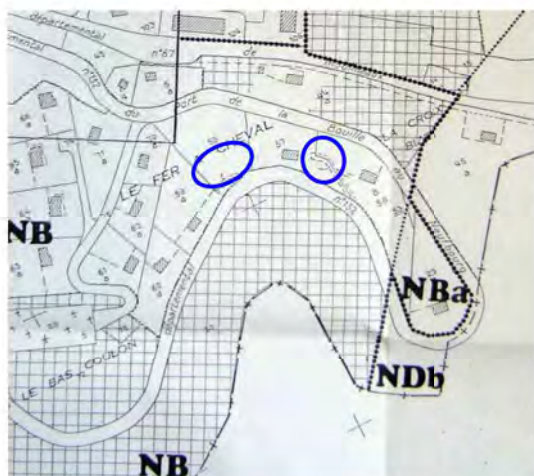
Pierre Le Trividic

LOCALISATION DES POINTS DE VUES REMARQUABLES





Ces deux secteurs sont à maintenir ouverts en partie haute des terrains, sans boisement et avec une limitation de la hauteur des constructions autorisées, si l'on souhaite préserver une des dernières vues remarquables. Ils se trouvent en zone NB dans le POS de La Bouille, zone naturelle à caractère rural où sont admises les constructions. A noter que le PLU de La Bouille est en cours d'élaboration.



ENJEU 3 : CONSERVATION DES PRAIRIES DE VERSANT

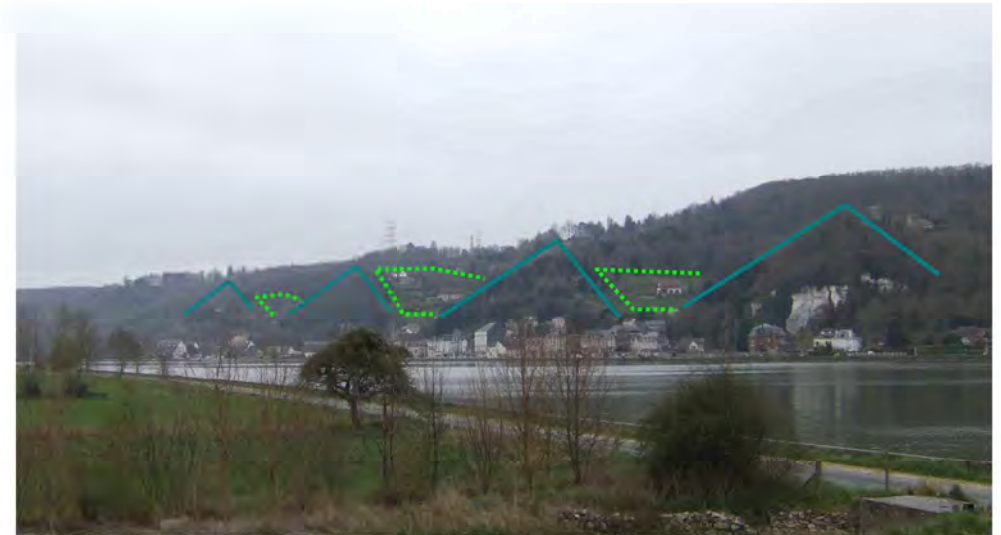
La mise en valeur du paysage de La Bouille nécessite la préservation des dernières prairies de versant qui dominent le centre ancien, autour des quartiers du *Nid*, de *Bellevue*, du *Haut Coulon*, ou du cimetière. Ces prairies, ou jardins car elles sont en partie urbanisées aujourd'hui, correspondent aux inflexions des vallons qui creusent le versant.

La tendance générale est à la fermeture par le boisement spontané des derniers espaces ouverts, faute de pâturage ou à cause de difficultés d'entretien des propriétaires. Ces boisements ne permettent plus de distinguer les particularités du relief.

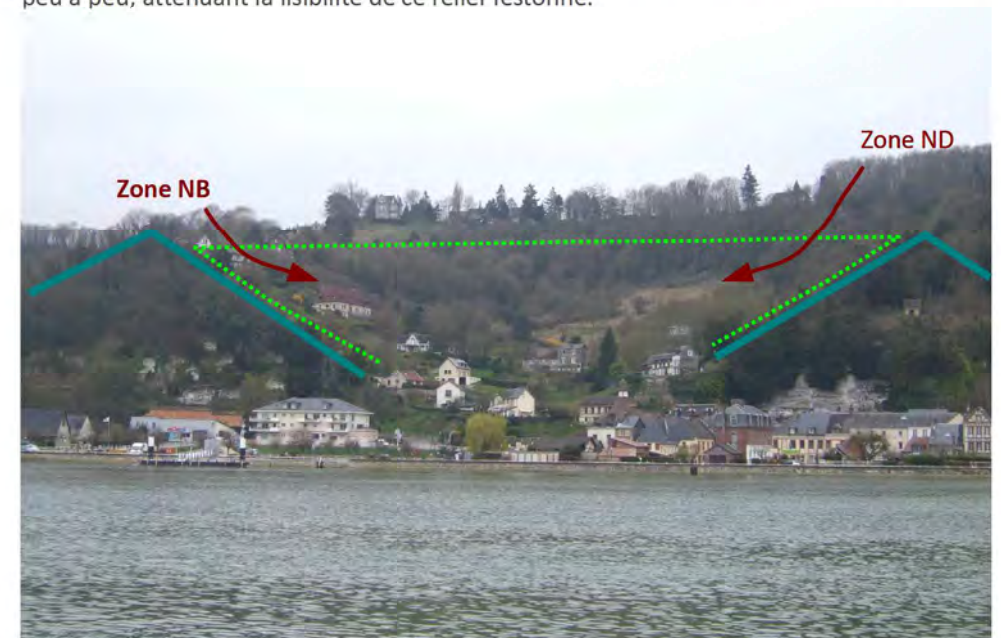
La préservation dans les documents d'urbanisme est indispensable mais pas suffisante, des mesures d'incitations voire d'aide à l'entretien des prairies sont nécessaires pour assurer leur pérennité.

➡ PRÉSERVER LES PRAIRIES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME
Les prairies et jardins se trouvent en zones NB et ND au POS de La Bouille, correspondant à des secteurs naturels, NB constructible, ND inconstructible.

Le secteur en zone ND de protection absolue, correspond au plus grand et pratiquement dernier espace prairial de cet ensemble. Il joue donc un rôle fondamental dans le paysage. Cerné de bois au sud et à l'ouest il commence à se refermer. Il est primordial lors de la révision du POS en PLU - qui est en cours - de maintenir cet espace en secteur inconstructible, sans pour autant classer les boisements qui ont commencé à se développer à sa marge, afin de laisser la possibilité de réouverture de cet espace.



Les inflexions des vallons qui creusent le versant de la Bouille sont en train de se refermer peu à peu, atténuant la lisibilité de ce relief festonné.



Au niveau du Haut Coulon, une partie de ce secteur se trouve en zone NB constructible une partie en zone ND de protection absolue. La prairie en zone ND est colonisée par la végétation arborée sur ses marges.

En ce qui concerne les secteurs en zone NB, zone à caractère rural autorisant la construction d'habitations sur des terrains d'au moins 1000m², il est important de ne pas renforcer cette densité, et de vérifier que les boisements classés existent bien et correspondent à des boisements intéressants à conserver, en particulier au niveau du secteur du *Nid* et de *Bellevue*. En effet, l'éclat de la prairie en contrebas du *Nid*, l'ancienne maison de l'acteur Albert Lambert, outre son intérêt paysager contribue à mettre en valeur ce bâtiment original.

➡ DÉVELOPPER L'ÉCO-PÂTURAGE

L'éco-pâturage est une solution pour maintenir les derniers espaces ouverts des coteaux de La Bouille. La métropole de Rouen a lancé un appel à candidature pour la mise à disposition d'une trentaine de sites (dont la station d'épuration d'Hénouville dans le site classé) à des propriétaires d'animaux afin de favoriser une gestion écologique extensive.

D'autre part les associations et entreprises qui proposent ces services se développent face à la demande des collectivités, comme à Dieppe, Varengeville ou Quillebeuf, où ânes, moutons et chèvres entretiennent les espaces ouverts communaux.

La situation est un peu particulière à la Bouille où ce sont des terrains privés. La commune peut jouer un rôle pédagogique et d'intermédiaire, organisant des séances d'information et de mise en réseau des propriétaires de terrains, institutions partenaires, éleveurs et associations locales concernées par cette méthode d'entretien des espaces.



Terrain privé pâturé sur le versant du *Temps Perdu* à Canteleu.



La prairie en contrebas de l'ancienne maison d'Albert Lambert, *le Nid*, se trouve en espace boisé classé au POS de la Bouille.



ENJEU 4 : CRÉATION D'UNE HALTE PAYSAGÈRE SUR LA ROUTE DE SEINE ENTRE LA BOUILLE ET CAUMONT

La route longeant la Seine entre la Bouille et le hameau de Beaulieu (RD64 et RD93) n'est pas aménagée pour permettre des arrêts et profiter des vues sur ce paysage remarquable : les Roches de Caumont et leurs grottes remarquables ayant un fort potentiel touristique spéléologique, le bourg de la Bouille, la Seine et ses bateaux. Cette voie occupe un espace très étroit entre les parcelles privées et le fleuve, qui laisse peu d'opportunités de haltes.

Ponctuellement quelques aménagements seraient pourtant possibles comme ci-dessous au niveau d'un élargissements des berges du Bas Caumont. Il s'y trouve déjà quelques équipements publics, panneau d'affichage et conteneurs de collecte de verre, qui ne suffisent pas à créer un espace agréable. Un véritable aménagement qualitatif comprenant des bancs, des plantations, et des places de stationnements est nécessaire pour constituer une halte accueillante.



Malgré l'étroitesse de l'espace public en bord de Seine, il y a ponctuellement quelques élargissements, comme celui-ci dans le Bas Caumont, qui permettraient d'aménager de belles haltes paysagères.



PLAN DE PRINCIPE DE CRÉATION D'UNE HALTE PAYSAGÈRE

Le principe général de l'aménagement est d'**ouvrir l'espace** pour dégager au maximum la vue.

Pour cela il est nécessaire de déplacer les équipements en place qui s'intercalent entre le promeneur et le fleuve.

Le mobilier et les plantations doivent répondre à cette exigence et ne pas encombrer l'espace.

Une barrière basse peut par exemple limiter les stationnements sans pour autant masquer la Seine.

Le second principe est de **retrouver une image naturelle des berges** avec des plantations basses de plantes vivaces et d'arbustes, mais aussi une gestion différenciée des berges, afin de laisser se développer une végétation herbacée spontanée, sans pour autant laisser les arbustes s'installer.

